

Direction des enseignements et de la vie étudiante

COUR DES COMPTES

IIIème chambre

Questionnaire sur la réussite en premier cycle universitaire et l'insertion professionnelle

1. Information statistique

Quels sont les instruments statistiques dont dispose l'université pour mesurer sa situation et le cas échéant les résultats de ses actions en matière de réussite en premier cycle et d'insertion professionnelle ?

Avant 2010 l'Université d'Angers ne disposait que de peu d'instruments statistiques centralisés en matière de réussite et d'insertion professionnelle en 1^{er} cycle.

- 1) En matière de statistiques de réussite, l'Université d'Angers a mis en place en 2010 un panorama annuel des résultats comprenant :
 - un panorama général,
 - les résultats à l'issue de la 1^{ère} année de 1^{er} cycle (taux de réussite et d'abandon), distinguant les résultats par genre, type de baccalauréat,
 - les résultats (taux de réussite) des inscrits administratifs par diplôme,
 - les taux de réussite par session,
 - les taux de réussite par grandes disciplines (données calculées sur les présents aux examens et sur les inscrits administratifs),
 - le taux de réussite par profils (boursiers, salariés),
 - le taux de réussite des étudiants étrangers (bac étranger),
 - le taux de présence aux examens (année terminale de diplôme).

Ces résultats sont extraits des données disponibles sous le logiciel national APOGEE et conformes aux données SISE et PREXAM telles que remontées au MESR. Les bases de données sont traitées au moyen du logiciel Business Object.

Le panorama concerne à l'heure actuelle les résultats relatifs à l'année universitaire 2007-2008, ceux relatifs à l'année 2008-2009 (validés en juin 2010) seront disponibles à l'automne 2010.

2) En matière d'Insertion professionnelle, l'établissement dispose des données relatives aux DUT et Licences professionnelles (enquêtes nationales). Le travail de recherche et d'exploitation de ces données sont désormais (depuis 2009-2010) coordonnées et traitées par le BAIP (intégré au SUIO-IP) de l'Université d'Angers.

L'Université d'Angers ne dispose que de peu d'informations développées à un niveau central concernant l'insertion professionnelle des étudiants diplômés de Licences générales, Ces données seront disponibles dans le futur en conformité au Schéma directeur du BAIP.

Pour partie, les données statistiques précédentes sont utilisées comme indicateurs de pilotage de l'établissement (tableaux de bord).

Comment s'organisent les relations entre les services centraux de l'université et les UFR en la matière ?

L'élaboration des indicateurs et la production des statistiques sont centralisées. Un contrôleur de gestion dont le poste a été défini en 2008-2009 se charge de rassembler l'ensemble des indicateurs nécessaires à l'établissement auprès des différents services centraux. Le préalable a été de mener de recenser les indicateurs pertinents à la fois par rapport à ceux de la LOLF, ceux demandés par le MESR et par l'AERES, enfin des indicateurs propres au pilotage de l'établissement. Une trame générale d'indicateurs a été ainsi élaborée et est à présent stabilisée. Elle est actualisée et suivie par un comité de pilotage composé de représentants des directions des services centraux, de responsables administratifs.

Ces données sont communiquées aux composantes aux responsables administratifs et directeurs de composante.

Concernant plus précisément les indicateurs liés à l'insertion professionnelle, le BAIP a une structure « réticulaire ». Le travail se fait donc par une coordination du BAIP mais implique directement les composantes pour les filières dont elles ont la charge.

Les données finalisées sont traitées par le BAIP et communiquées annuellement aux composantes.

1.1. Produire les statistiques sur les taux de réussite des filières et diplômes de premier cycle depuis 2004. En particulier, produire les statistiques de réussite du premier semestre et de la première année de licence pour les étudiants entrés en 2005, 2006, 2007, 2008.

Le taux de réussite des licences en L3 (hors LP) :

2005-2006	2006-2007	2007-2008	2008-2009
80%	83%	82%	82%

Le taux de réussite des licences L3 par domaines (hors LP) :

	2005-2006	2006-2007	2007-2008	2008-2009
Droit, Eco et Gestion	75%	80%	77%	79%
Art, lettres, Langues	81%	88%	87%	89%
Sciences Humaines et Sociales	86%	87%	86%	83%
Sciences, Technologies, Santé	80%	82%	85%	78%

Le taux de réussite des licences professionnelles :

2005-2006	2006-2007	2007-2008	2008-2009
88%	92%	90%	90%

Le taux de réussite des primo-entrants de 2007 était de 50% en licence.

1.2. Produire, pour les étudiants entrés en 2004 les statistiques portant sur la durée d'obtention de la licence par UFR.

Données non disponibles.

1.3. Produire les statistiques disponibles sur « l'évaporation » en cours de premier cycle et pour quelque raison que ce soit des étudiants depuis 2004.

Le taux d'abandon à l'issue de la première année de licence était de 9% en 2007-2008. Le nombre d'abandons est calculé sur la différence du nombre d'étudiants présents aux examens mesuré au moyen du nombre d'étudiants ayant obtenu au moins une note supérieure à zéro au cours de l'année

1.4. Existe-t-il des études sur les destinations et le devenir des étudiants concernés par ce phénomène d'évaporation.

Il n'y a pas eu jusqu'à présent d'études systématiques sur le phénomène d'abandon ou de ré-orientation hors Université d'Angers.

A l'heure actuelle 2 études sont en cours, toutes deux dans le cadre du premier appel à projet d'avril 2009 du Haut Commissaire à la Jeunesse sur les fonds d'expérimentation pour la jeunesse. L'expérimentation est une innovation de politique sociale initiée dans un premier temps à une échelle limitée et mise en œuvre dans des conditions qui permettent d'en évaluer les résultats dans l'optique d'une généralisation. Chaque projet porte sur un groupe de référence et fait l'objet d'une évaluation interne ou externe permettant des comparaisons avec une population témoin. Il s'agit :

- pour le 1^{er} projet consacré à la liaison lycées-université, en sous-produit de l'expérimentation est produite une analyse de fond entre vœux émis sur admission Post-Bac et réussite en 1^{ère} année.
- Pour le 2^{ème} projet, partant du constat qu'un grand nombre d'étudiants abandonnent leur cursus universitaire dès la première année d'inscription, l'UA s'est dotée du dispositif « Transver'sup » permettant l'amélioration de la réussite et de l'orientation des étudiants inscrits en L1. Transver'sup vient compléter le PRL (Plan « Réussir en Licence ») d'une part en remobilisant les étudiants en risque de décrochage afin qu'ils poursuivent leur formation initiale ou qu'ils choisissent une formation qualifiante courte ou bien encore qu'ils s'inscrivent dans un dispositif d'aide à l'insertion professionnelle et d'autre part en accompagnant ces étudiants dans la construction d'un projet personnel et professionnel réaliste. Sont concernés par le projet, parmi les étudiants de première année de Licence de trois composantes sur huit (LLSH, DEG, Sciences), ceux qui manifestent précocement des difficultés d'adaptation, une démotivation qui se traduit notamment par une absence de projet, un absentéisme, ou une situation d'échecs répétés. L'inscription au dispositif demeure une démarche volontaire de la part de chaque étudiant.

Le repérage coordonné durant le premier semestre 2009-2010, a permis de conduire 35 entretiens de situation avant janvier 2010, qui ont abouti à l'inscription de 17 étudiants volontaires. Ces étudiants ont donc bénéficié du dispositif sur un semestre complet de janvier à juillet 2010. Le dispositif a été conçu pour accueillir, en 2010-2011, 72 étudiants angevins et être étendu à 72 étudiants nantais.

L'objectif se décline en quatre principes :

- 1. Identifier précocement les étudiants primo-inscrits ou redoublants de L1 en risque de décrochage durant le premier semestre. Ce repérage s'effectue au moyen d'un recensement coordonné des étudiants susceptibles de quitter le système universitaire, en collaboration interne avec les enseignants-référents de licence, une coordinatrice plan licence, les conseillers d'orientation-psychologues du SUIO-IP et des CIO, les assistantes sociales et psychologues des SUMPPS et CLOUS.
- 2. Analyser individuellement les causes à l'origine de ce risque par un entretien de situation organisé systématiquement pour chaque étudiant exposé à cette situation de rupture probable. Les rendez-vous sont pris avec la référente du dispositif (1 ETP créé spécifiquement pour cette mission) via une fiche de contact renseignée par les acteurs du repérage et sur accord préalable des étudiants concernés.

- 3. Remédier immédiatement par l'accompagnement individualisé dès le second semestre de la première année de Licence. Cette phase du projet comporte la mise en place d'ateliers de remotivation, d'aide à la construction de projet, d'aide à la rédaction de CV, lettres de motivation, à la préparation d'entretiens d'entrée en formation et/ou d'embauche, la réalisation d'un carnet de bord personnel de type portefeuille de compétences, une expérience d'engagement associatif (construit sur le modèle du service civique volontaire) permettant aux étudiants de se découvrir en action, des visites d'entreprises, des informations collectives (sur l'alternance, l'offre de formation de certains établissements partenaires), la découverte et/ou préparation à une période en milieu socioprofessionnel (stage d'orientation).
- 4. Proposer des solutions alternatives à la carte : soit la poursuite dans la formation entamée, soit l'intégration dans une formation qualifiante courte, soit l'inscription dans un dispositif d'aide à l'insertion professionnelle (du type contrat CIVIS de 9 mois dans les Missions Locales), soit l'inscription dans des actions civiques pouvant conduire à un service civique volontaire de 6 à 12 mois à Unis-cité. Cette dernière modalité repose sur le fait que les étudiants sont intégrés tout au long du déroulement du dispositif, au cœur d'un partenariat de structures variées leur permettant d'explorer différentes options, tout en maintenant ouvert le champ des possibles (Mission locale, MGI, CCI, CNAM, Unis-cité).

2. Contenu du contrat quadriennal

2.1. Le contrat quadriennal en place avant la mise en place du plan licence comportait-il des engagements relatifs à la réussite en premier cycle et/ou aux dispositifs d'appui à l'insertion professionnelle à l'issue du premier cycle ?

Il est nécessaire de séparer le contrat 2004-2007 du contrat 2008-2011.

2.1.1 Contrat 2004-2007

Les engagements de l'Université étaient essentiellement en phase avec :

- o les modalités d'affectation budgétaire de type SANREMO,
- o l'esprit de l'arrêté d'avril 1997 dit « textes Bayrou », avec la mise en œuvre de dispositifs de tutorat d'accompagnement, des allègements du nombre d'étudiants en cours et groupes de TD en première année accompagnés du développement du contrôle continu.

Par ailleurs une stratégie d'information avait été engagée auprès des lycéens sur le passage au LMD avec un pilotage du SUIO et des composantes. Le changement dans la logique de formation a été accentué par la mise en place très tôt de parcours de formation.

D'autres actions été prévues (par exemple formation au C2i) mais dont la mise en œuvre a été laissée à l'initiative des composantes et suivant le budget dont elles disposaient (DGF, dotations complémentaires dont taxes d'apprentissage, dotations fléchées des collectivités territoriales, etc...)

2.1.2 Contrat 2008-2011

Sur le contrat 2008-2011, l'Université d'Angers prévoyait déjà dans son cadrage Licence des actions destinées à l'amélioration de l'encadrement et à la réussite des étudiants.

Certaines actions étaient obligatoires sous un format strict:

- l'orientation active et le déploiement des liaisons Lycées-Université;
- la mise en place obligatoire des unités d'enseignement sur la méthodologie du travail universitaire (UE MTU) ;

- la généralisation des Unités d'Enseignement Libres, unités d'ouverture par excellence (par exemple les UEL « création d'entreprises ») ;
- la préservation du tutorat d'accompagnement, assuré par des étudiants de masters et déjà mis en œuvre ;
- la préservation des allègements du nombre d'étudiants en cours et groupes de TD en première année accompagnés du développement du contrôle continu, en restant sur un cadrage budgétaire conforme aux normes SANREMO et aux textes de l'arrêté d'avril 1997.

D'autres actions étaient obligatoires mais sous un format pouvant varier suivant les composantes afin de tenir compte des moyens matériels et humains de l'établissement et des composantes:

- la mise en place obligatoire pour toutes les licences du Projet Personnel et Professionnel de l'étudiant (3Pe), incluant les journées et conférences sur les métiers liés aux formations ;
- une formation visant la certification C2i-1;
- une formation visant à la certification en langues étrangères ;

Enfin des actions simplement recommandées tenant compte des ressources de l'établissement et des composantes, mais aussi de facteurs extérieurs à celui-ci :

- La mise en place de stages obligatoires ;
- La mise en place de modules de mise à niveau ou de professionnalisation, ou de modules favorisant les passerelles entre filières ;

L'annonce du Plan Réussite en Licence est intervenue en décembre 2007 alors que l'Université d'Angers était en phase de négociation de son contrat quadriennal avec le MESR. Nombre des actions décrites précédemment ont été alors mieux structurées voire amplifiées dans le cadre du PRL à partir de 2009.

2.2. Dans l'affirmative, ces engagements ont-ils fait l'objet de suivis et ont-ils donné lieu à des documents en dressant le bilan ?

Dans le cadre du contrat 2004-2007, aucun indicateur centralisé autre que budgétaire n'avait été mis en place dans l'optique d'une évaluation des actions.

Pour le contrat 2008-2011 une batterie d'indicateurs a été définie afin d'accompagner l'évaluation des actions.

3. Dispositif institutionnel

3.1. Existe-t-il au sein de l'université un responsable ou un service expressément chargé des questions concernant :

• La réussite en premier cycle ?

En matière de production des indicateurs, le Direction des Enseignements et de la Vie Etudiante (DEVE) est en charge depuis 2010 de produire un panorama annuel des résultats comprenant :

- un panorama général,
- les résultats à l'issue de la 1^{ère} année de 1^{er} cycle (taux de réussite et d'abandon), distinguant les résultats par genre, type de baccalauréat,

- les résultats (taux de réussite) des inscrits administratifs par diplôme,
- les taux de réussite par session,
- les taux de réussite par grandes disciplines (données calculées sur les présents aux examens et sur les inscrits administratifs),
- le taux de réussite par profils (boursiers, salariés),
- le taux de réussite des étudiants étrangers (bac étranger),
- le taux de présence aux examens (année terminale de diplôme).

Ces données sont extraites des données SISE et PREXAM. Ce panorama concerne à l'heure actuelle les résultats relatifs à l'année universitaire 2007-2008, ceux relatifs à l'année 2008-2009 (validés en juin 2010) seront disponibles à l'automne 2010.

Par ailleurs sous le pilotage du Vice-président du CEVU, la mise en place de données et d'analyses statistiques exhaustives corrélant actions d'orientations actives, vœux des élèves et réussite en 1^{ère} année de Licence est en œuvre depuis 2010 (Panorama Post-Bac).

Ces indicateurs quantitatifs servent de points d'appui pour une analyse qualitative. L'Université a pour cela mis en place depuis 2009 un « groupe de travail licence ». Piloté par le Vice-président du CEVU et accompagné par la DEVE, l'objectif assigné à ce groupe de travail Licence est de produire :

- des éléments de suivi et d'évaluation sur les mesures de réussite en licence prévus dans la politique de l'université, en particulier ceux liés au PRL,
- de recueillir (en interne et en externe à l'établissement) et diffuser les éléments de bonnes pratiques, ainsi que de produire des propositions d'améliorations.

Les analyses faites par ce groupe font l'objet de comptes-rendus rédigés par la DEVE qui sont transmis aux membres du Bureau et à ceux des conseils CEVU et CA. Suivant le cas les propositions émanant de ce groupe de travail font l'objet de discussions complémentaires au CEVU et d'un avis transmis au CA.

• L'insertion professionnelle ?

De façon générale, le pilotage en matière d'insertion professionnelle a été confié au BAIP de l'Université d'Angers.

Structurellement, le BAIP de l'Université d'Angers est intégré au SUIO-IP.

Le Conseil d'Administration de l'Université d'Angers, lors de sa séance du 17 mars 2009, a validé le schéma directeur du BAIP. Ses missions ont ainsi été définies. Il a pour vocation le développement et la consolidation des actions existantes et la mise œuvre d'actions nouvelles sur la transition formation-emploi. Il a un rôle d'interface active entre les étudiants et les enseignants.

A noter que la mise en place des BAIP devait être accompagnée par le MESR d'une enveloppe budgétaire associée. Ceci n'a pas eu lieu. Etant donné que pour partie les actions du BAIP concernent le PRL, une partie du PRL a été affectée au déploiement du BAIP.

3.2. Ou bien ces activités sont elles attribuées à un responsable ou un service exerçant d'autres fonctions ?

Sans objet.

3.3. Comment sont définies les tâches correspondantes ?

Sans objet.

3.4. Le conseil d'administration a-t-il eu à connaître au cours de la période sous revue des actions engagées ou prévues au titre de

- La réussite en premier cycle
- L'insertion professionnelle

L'insertion professionnelle et la réussite en premier cycle sont deux objectifs développés dans chaque contrat d'établissement au cours de la période sous revue. Il l'est dès le premier axe stratégique du contrat 2008-2011 : Assurer la réussite de l'étudiant tout au long de la vie. Aussi les actions engagées et prévues au titre de la réussite en licence et de l'insertion professionnelle ont été présentées, étudiées et amendées au court des délibérations suivantes :

- Campagne d'habilitation et préparation du contrat d'établissement 2008-2011 : actions destinées à l'amélioration de l'encadrement et à la réussite en licence (Cf. 2.1.2) : CA 19/06/08
- Présentation des actions menées par l'Université d'Angers (portes ouvertes, stratégie d'information auprès des lycéens), par les composantes (journées d'orientation organisées par l'UFR Médecine), par les associations étudiantes (financement FSDIE)
- Modification de l'intitulé du SUIO en SUIO-IP (Insertion professionnelle) : CA 31/01/08
- Homogénéisation du calendrier universitaire (pour faciliter la réussite en licence et les passerelles) : dernier calendrier : CA 03/06/10
- Campagne d'habilitation 2012-2015 : Préparation : CA 03/06/10, Démarche qualité : CA 01/07/10, Demande d'habilitations : CA 07/10/10

La mise en œuvre des réformes ou des projets ayant ces objectifs a été présentée en CA:

- PACES : mise en place de passerelles, de journées d'orientation...
- Masterisation des métiers de l'enseignement : organisation des parcours autour de l'insertion professionnelle des étudiants : CA 29/04/10
- Cadrage des UEL : CA 25/09/08
- Appels à projets : CA 03/07/09
- Projets Transver'sup et Développer des synergie d'avenir : du lycée à l'université (bénéficiant d'un financement du Haut commissariat à la jeunesse) : CA 24/09/09
- Tutorat d'accompagnement : CA 25/03/10

3.5. Le conseil d'administration a-t-il eu à connaître de bilans d'activité dans ces deux domaines ?

Certains bilans et rapports sont remis aux administrateurs :

- Panorama annuel des résultats
- Rapport du SUIO-IP (ex : Enquête ministérielle « Le devenir des diplômés de Master 2 de l'UA promotion 2006-2006 : prévue au CA du 18/11/10)
- Transmission des comptes rendus du groupe de travail *Réussir en Licence* aux administrateurs

La mise en place de nouveaux dispositifs ou leur maintien en matière de réussite en licence et d'orientation professionnelle est étudié en CA après présentation d'un bilan des actions menées en la matière :

- Création du BAIP: 17/03/09
- Projets du laboratoire CARTA bénéficiant d'un financement du Haut commissariat à la jeunesse : CA 25/03/10

La cartographie des formations a été présentée aux administrateurs. Elle présente les différentes formations par domaine, ainsi que les passerelles possible entre les formations.

4. Elaboration du plan licence

4.1. L'université a-t-elle expérimenté avant la mise en œuvre du plan licence des dispositifs particuliers de soutien à la réussite des étudiants ?

Cf. 2.1

4.2. Décrire ces dispositifs s'ils ont été mis en place.

Cf. 2.1

4.3. Décrire le processus d'élaboration du plan réussite en licence et ses principales étapes.

L'annonce du Plan Réussite en Licence est intervenue en décembre 2007 alors que l'Université d'Angers était en phase de négociation de son contrat quadriennal avec le MESR. Le contrat prévoyait déjà un certain nombre d'actions en faveur de la réussite des étudiants en Licence et il était donc logique de s'appuyer sur ces dispositifs et préconisations pour l'élaboration du PRL.

Des actions complémentaires ont été produites sur le mode d'appels à projet en interne à l'établissement.

Par ailleurs le MESR a intégré dans le PRL des mesures non prévues initialement, par exemple les coûts relatifs à la mise en œuvre de la Première Année Commune aux Etudes de Santé (PACES).

Enfin la mise en place des BAIP devait être accompagnée par le MESR d'une enveloppe budgétaire associée. Ceci n'a pas eu lieu. Etant donné que pour partie les actions du BAIP concernent le PRL, une partie du PRL a été affectée au déploiement du BAIP.

4.4. Qui était en charge de l'élaboration du plan ? L'université a-t-elle désigné un service ou un responsable en particulier pour conduire l'élaboration du plan d'action répondant aux préconisations de la circulaire de janvier 2008 du directeur général de l'enseignement supérieur ?

Le PRL de l'Université d'Angers est partie intégrante de son projet d'établissement 2008-2011, voté en CA. Le PRL se développe donc suivant les axes stratégiques retenus.

De ce fait l'Université n'a pas désigné un service ou un responsable pour la conduite du PRL. Elle a en revanche :

- mis en en place des indicateurs de suivi ;
- mis en place un « groupe de travail Licence » afin d'effectuer un suivi qualitatif des actions et de généraliser les bonnes pratiques.

De manière complémentaire, des appels à projets adressés aux composantes et services ont été mis en œuvre depuis 2009. Pour partie ces appels concernent le PRL. La sélection des projets s'opèrent en fonction de leur cohérence par rapport à la politique de l'établissement. Leur pérennisation éventuelle est soumise à un processus d'évaluation (indicateurs). Ce dispositif est piloté par le Secrétariat général.

4.5. Cette élaboration s'est elle appuyée :

- Sur les expériences existant au sein de l'université ?
- Sur une analyse définissant ses besoins au titre de la réussite en particulier en premier cycle ? dans le cas contraire a-t-elle pu procéder à une telle analyse avant de proposer un plan d'action au ministère ?

Elaboration intégrée au projet et au contrat d'établissement.

4.6. Les UFR ont-elles été impliquées dans l'élaboration du plan d'action ?

Les composantes ont naturellement été associées lors de l'élaboration du projet et du contrat d'établissement 2008-2011 à l'intérieur duquel le PRL de l'Université se développe.

Par ailleurs l'université d'Angers a mis en place en 2009 une nouvelle procédure budgétaire et, dans ce cadre, une démarche de contractualisation permettant le développement de projets à l'initiative des composantes et des services, mais en cohérence avec la politique de l'établissement.

La dotation des composantes, services communs et services, comporte désormais deux parties : une part « critérisée » permettant le fonctionnement normal des activités, et une part « variable » allouée à partir d'un appel à projets annuels ou pluri-annuels, à vocation à déboucher sur un contrat d'objectifs et de moyens (déjà mis en place pour l'IUT).

4.7. Quels organes collégiaux ont-ils été impliqués dans l'élaboration du plan licence et à quels stades ?

Le PRL de l'Université d'Angers est partie intégrante de son projet et de son contrat d'établissement 2008-2011. Ceux-ci ont fait l'objet :

- de discussions en Bureau de l'Université,
- de discussions et vote pour avis du CEVU et du CS,
- de discussions et vote pour validation en CA.

Par ailleurs l'Université d'Angers a mis en place en 2009 une nouvelle procédure budgétaire et, dans ce cadre, une démarche de contractualisation permettant le développement de projets à l'initiative des composantes et des services, mais en cohérence avec la politique de l'établissement.

La dotation des composantes, services communs et services, comporte désormais deux parties : une part « critérisée » permettant le fonctionnement normal des activités, et une part « variable » allouée à partir d'un appel à projets annuels ou pluri-annuels, à vocation à déboucher sur un contrat d'objectifs et de moyens (déjà mis en place pour l'IUT).

Ainsi le PRL fait l'objet de deux types de financements :

- le financement des actions prévues dans le contrat, éventuellement amplifiées par le déploiement du PRL: ceci est intégré dans la part « critérisée »,
- le financement d'actions spécifiques aux composantes, permettant des actions d'homogénéisation entre composantes, ou des actions tenant compte des typologies particulières aux filières : ceci est intégré dans la part « variable ».

Concernant la part variable, le pilotage des appels à projets a été confié au secrétariat général et consiste en :

- un examen des projets annuels ou pluri-annuels remontés par les composantes et services par un groupe d'étude,
- une décision d'attribution budgétaire par un vote du CA,
- un bilan annuel des actions prévues et menées avec suivant le cas poursuite ou reconduction des actions, modification ou abandon.

L'Université d'Angers a par ailleurs mis en place en 2009 un « groupe de travail licence », analogue au plan de l'établissement du Comité national de suivi Licence et Licence professionnelle. L'objectif assigné à ce groupe de travail Licence est de produire :

- des éléments de suivi et d'évaluation sur les mesures de réussite en licence prévus dans la politique de l'université, en particulier ceux liés au PRL,
- de recueillir (en interne et en externe à l'établissement) et diffuser les éléments de bonnes pratiques, ainsi que de produire des propositions d'améliorations.

Ce groupe de travail Licence est essentiellement composé de membres du CEVU mais est élargi aux représentants des composantes.

4.8. Comment la discussion avec le ministère s'est elle organisée en pratique lors de la procédure d'approbation du plan d'action ? Quelles étaient les parties prenantes ?

Le PRL de l'Université d'Angers a été négocié en même temps que le contrat quadriennal 2008-2011.

En réponse à la circulaire du 15 janvier 2008, l'Université d'Angers a fait parvenir au MESR les mesures qu'elle comptait développer dans le cadre du PRL : il s'agissait de compléments ou d'actualisations par rapport à son projet d'établissement déjà envoyé au MESR et présenté lors d'une réunion fin janvier 2008 au MESR.

Le contrat quadriennal a été signé entre le MESR et l'Université en Juillet 2008.

4.9. Comment le montant des crédits alloués à l'université par le plan réussite en licence a-t-il été déterminé ? L'université a-t-elle participé à sa détermination ?

Le montant des crédits alloués à l'université au titre du PRL a été déterminé par le MESR dans le cadre du contrat d'établissement. Il est de 1 917 123 €

4.10. Quel a été le contenu de la concertation avec le ministère et la contribution de ce dernier ?

Cf. 4.9.

- 5. Mise en œuvre du plan licence
- 5.1. Quel est le contenu du plan adopté par l'université? Quelle est la répartition des rôles entre le niveau central et les composantes pour la conduite de ce plan?

Le PRL de l'Université d'Angers est partie intégrante de son projet d'établissement 2008-2011. Le PRL se développe donc suivant les axes stratégiques retenus et en particulier l'axe stratégique « Assurer la réussite de l'étudiant tout au long de la vie » qui en matière de formation stricto sensu se déclinait en objectifs opérationnels, en particulier :

- Objectif opérationnel 1 : Informer pour orienter
- Objectif opérationnel 2 : Accompagner pour réussir
- Objectif opérationnel 3 : Professionnaliser pour insérer

Ces objectifs opérationnels se déclinent en actions prévues, dont celles relevant du PRL. Toutes les composantes sont concernées, y compris IUT, formations de Santé, etc ...

Le PRL de l'Université d'Angers s'inscrit dans les objectifs régionaux et nationaux d'amener 50% d'une classe d'âge vers un diplôme de l'enseignement supérieur (loi d'orientation et de programme d'avril 2005) et se développe suivant les actions suivantes.

5.1.1 L'orientation active et les actions de liaison lycées-université

Ces actions s'inscrivent dans l'objectif opérationnel 1 et consistent :

- a) d'une part à développer et rationaliser les dispositifs d'accueil de classes de lycées, ainsi que le fléchage et la coordination des actions de l'université dans les salons d'orientation,
- b) d'autre part à développer des actions cohérentes d'information et d'orientation à destination des élèves et des familles, en collaboration avec les structures académiques, et incluant les dispositifs d'orientation active et de préinscription,
- c) enfin à lancer un programme d'actions en direction des CDI des lycées d'Angers.

Sous la coordination du vice-président du CEVU, le pilotage de la partie a) a été confié au SUIO-IP avec la participation du Service communication pour les salons, le pilotage de la partie b) étant confié à la DEVE. Ces actions se font naturellement en forte interaction avec les composantes. La partie b) fait aussi l'objet d'une expérimentation « Développer des synergies d'avenir : du lycée à l'université » dans le cadre du « fonds d'expérimentation pour la jeunesse » du Ministère de la jeunesse et des solidarités actives.

Le pilotage de la partie c) a été confié au SCD.

5.1.2 L'amélioration des modalités d'accueil et d'accompagnement à l'entrée à l'université pour une meilleure intégration

Ces actions s'inscrivent dans l'objectif opérationnel 2 et consistent :

- a) Pour les composantes, dans le cadre d'un calendrier de licence homogénéisé (cahier des charges de l'Université d'Angers relatif à la mise en place du 10^{ème} mois de bourse), à s'engager dans une professionnalisation des conditions de pré-rentrées en L1 comportant pour tous les étudiants de L1:
- la présentation des services communs, des personnels, des objectifs des formations. Ceci est complété par l'action des tuteurs d'accueil pilotée par le Vice-président étudiant ;
- la formation à l'Environnement Numérique de Travail (ENT) ; cette formation est pilotée par la « cellule C2i » de l'université.
- la mise en place obligatoire des unités d'enseignement sur la méthodologie du travail universitaire (UE MTU), ce qui inclut la maîtrise des techniques de documentation en collaboration avec le Service Commun de Documentation (SCD). Dans ce domaine les primo-entrants bénéficient d'une formation de 2 fois 1h ou 1h30 par an.
- b) Des actions spécifiques aux composantes (appels à projet évalués) : selon les composantes,
 - Refonte de la signalétique, des brochures, du livret d'accueil. Bilan de compétence en pratique rédactionnelle à la pré-rentrée (UFR LLSH)
 - tests de niveaux en langues (Anglais, Espagnol). Formation complémentaire (3 semaines) suivant résultats. Tests de positionnement au C2i. Tutorat et accueil spécifique pour les étudiants de nationalité étrangère. (UFR DEG)
 - Cours de mise à niveau en S1 dans certaines disciplines ou en TP suivant type de Baccalauréat ou pour étudiants en réorientation (UFR Sciences)

5.1.3 <u>L'accompagnement en L1 (orientation, ré-orientation, détection de situation de décrochage, etc ...), et la mise en place d'enseignants référents L1</u>

Ces actions relèvent de l'objectif opérationnel 2 et prévoient :

- a) le projet d'établissement « TRANSVER'SUP » de détecter et d'accompagner les étudiants décrocheurs en L1, piloté par le SUIO-IP. Ce projet fait aussi l'objet d'une expérimentation dans le cadre du « fonds d'expérimentation pour la jeunesse » du Ministère de la jeunesse et des solidarités actives.
- b) Des actions spécifiques aux composantes (appels à projet évalués) : selon les composantes,
- mise en place d'enseignants référents en place selon un cadrage strict commun (UFR LLSH, UFR Sciences)
- suivi individuel des étudiants assuré par le responsable d'année et par les tuteurs de l'Unité d'Enseignement Projet Personnel et Professionnel de l'étudiants (UE 3Pe) (UFR SPIS)
- mise en place d'une coordinatrice PRL (contractuelle) (UFR DEG)
- autres dispositifs de prise en charge des étudiants ayant des difficultés pédagogiques, en échec ou en voie d'abandon (entretiens individuels) (UFR ITBS)
- 5.1.4 <u>L'amélioration générale des formations et de l'encadrement, dont modules passerelles d'adaptation</u> (pour le cas de la PACES voir ci-après)

Ces actions relèvent de l'objectif opérationnel 2 et prévoient :

- a) la mise en œuvre systématisée en Licence des Unités d'Enseignement Libres (UEL) : 4 UEL sur l'ensemble des 6 semestres (1 par semestre) de la licence, sur une liste définie par l'Université, actualisée chaque année. (Exemples : UEL « Atelier Théâtre », UEL « Création d'entreprises », etc ...). Ces UEL sont proposées par les composantes, les services de l'Université, voire des associations partenaires.
- b) le tutorat d'accompagnement étudiant (contrats étudiants) en appui des cours et des examens, mise en œuvre sous la responsabilité des composantes
- c) Des actions spécifiques aux composantes (appels à projet évalués) : selon les composantes,
- Formation complémentaire en L1 en pratique rédactionnelle suivant niveau. Renforcement du MTU en L2. (UFR LLSH)
- encadrement renforcé suivant disciplines (diminution des effectifs par groupe) (UFR ITBS)
- développement des Cours-Td ; de Colles de Mathématiques en S1 ; de formation en Français sur la base du volontariat. De modules de mise disciplinaire en réponse à l'hétérogénéité des publics. (UFR Sciences)
- Cours de soutien pour les bacheliers technologiques, en Mathématique, Physique, Chimie. (IUT)

5.1.5 <u>Les améliorations spécifiques des formations visant une certification C2i-1</u>

Ces actions relèvent des objectifs opérationnels 2 et 3. Elles prévoient :

- a) au plan de l'établissement la mise en place d'une « cellule C2i » disposant de moyens spécifiques lui permettant :
 - d'accompagner les composantes dans les formations au C2i,
 - d'organiser et gérer la formation des étudiants à l'ENT,
 - d'organiser et gérer les épreuves de passation au C2i-1

Ceci assure un contrôle qualité sur la certification C2i-1 ainsi que la possibilité de plusieurs passations sur l'année pour l'étudiant.

- b) un déploiement des moyens matériels et humains sur l'Université pour la formation au C2i-1 dans une optique d'une généralisation sur le contrat 2012-2015. Ceci s'opère par appel à projets auprès des composantes. Exemple :
- Aménagement d'une salle informatique et préparation effective au C2i en L1 sur la base du volontariat (gestion des capacités d'accueil). (UFR DEG)
- 5.1.6 <u>Les améliorations spécifiques des formations visant une certification en langues ou une internationalisation des parcours</u>

Ces actions relèvent des objectifs opérationnels 2 et 3 et prévoient :

- a) au plan de l'établissement la mise en place d'une « cellule LANSAD » (LANgues pour Spécialistes d'Autres Disciplines) disposant de moyens spécifiques lui permettant :
 - une coordination inter-composantes en matière de certifications en langues (TOEIC, TOEFL, etc ...),
 - une coordination inter-composantes en matière de ressources d'autoformation,
 - o la mise en œuvre de certifications avec le développement du CLES notamment.
- b) un déploiement des moyens matériels et humains sur l'Université pour une accentuation des formations en langues étrangères. Ceci s'opère par appel à projets auprès des composantes. Selon les composantes :
- Formation en Anglais, Espagnol sur l'année L1 suivant niveau et basée sur le volontariat. (UFR DEG)
- Renforcement des enseignements LANSAD (UFR LLSH)
- Encadrement renforcé en langues (diminution des effectifs par groupe) (UFR ITBS)
- Projet mobilité internationale et soutien en Anglais (UFR Sciences)
- Cours renforcés en Anglais. (IUT)

5.1.7 <u>Un accompagnement aux projets personnels et professionnels</u>

Ces actions relèvent des objectifs opérationnels 2 et 3. Elles prévoient :

a) au plan de l'établissement, toutes les Licences mettent en œuvre des UE d'enseignement Projet Personnel et Professionnel de l'étudiants (UE 3Pe), avec un accompagnement du SUIO-IP.

Ces UE prévoient des journées et conférences sur les métiers liés aux formations dont l'organisation peut donner lieu à réponse aux appels à projets. Selon composantes :

- Organisation de journées étudiants métiers avec ateliers animés par des professionnels (UFR LLSH)
- b) le développement des stages en Licence. Ceci s'effectue par un pilotage centralisé au moyen de la mise en place du BAIP, de son schéma directeur et le déploiement du portail numérique IP'OLINE. Cette action dépasse le seul cadre Licence.

5.1.8 La mise en place de Parcours renforcés

Ces actions s'inscrivent dans l'objectif opérationnel 2 et sont spécifiques aux composantes (appels à projet évalués) : selon les composantes,

- Module d'approfondissement en Mathématique (L1, L2, L3). Renforcement du parcours Préparation aux Concours Communs Polytechniques en L2. Colles en L3 en Physique-Chimie. (UFR Sciences)
- Ateliers de logiciels libres de l'Université (UFR Sciences)

5.1.9 L'amélioration des évaluations des compétences

Ces actions s'inscrivent dans l'objectif opérationnel 2 et sont spécifiques aux composantes (appels à projets évalués). En pratique toutes les demandes ont convergé vers la mise en œuvre du Contrôle continu intégré en L1 pour toutes les filières, non sans rapport avec la mise en place d'un calendrier de licence homogénéisé devançant le cahier des charges de l'Université d'Angers relatif à la mise en place du 10ème mois de bourse.

5.1.10 <u>Les actions spécifiques pour la Première Année Commune aux Etudes de Santé (APCES) et les passerelles correspondantes</u>

Ces actions relèvent de l'objectif opérationnel 2. Elles consistent :

- a) Pour partie d'une politique générale d'établissement (développement du Podcast) avec l'équipement d'amphithéâtres pour l'enregistrement des Podcasts et leurs indexations. (Ceci dépasse donc le seul cadre Licence)
- b) Pour une autre part de moyens développés propre à la filière PACES : équipement d'amphithéâtres, dispositifs de filtrage des étudiants à l'entrée des cours, surveillance lors des examens classants, location des salles d'examens, logiciel de gestion des classements et des choix de filières.
- c) Pour une dernière part la mise en place de nouvelles passerelles entre PACES et d'autres filières, sur appels à projets. Selon les composantes :
 - formation spécifique en S3-S4 d'étudiants venant de PACES en vue d'un accès en école d'ingénieurs (Ecole ISTIA)
 - Passerelles d'accueil et enseignements de mise à niveau en S2 ou S3 d'étudiants venant de PACES à l'issue du S1 ou du S2. (UFR Sciences)

5.2. L'université a-t-elle adopté des objectifs particuliers de réussite?

Avec ses axes stratégiques et ses objectifs opérationnels, l'Université d'Angers s'est donnée un certain nombre d'indicateurs. Quand l'Université d'Angers disposait de données fiables des cibles ont été fixées.

- 1) Les mesures prises dans le cadre de l'objectif opérationnel 1 « Informer pour orienter » ainsi que celles de l'objectif opérationnel 2 « Accompagner pour réussir » relatives à un meilleur accueil et accompagnement devraient en toute logique :
- diminuer les taux d'abandons par de meilleurs choix de filières:

taux d'abandon en L1 : 2008/09=12% ; 2009/10=11.4%

- améliorer les taux de réussite de passage de L1 à L2 par de meilleurs choix de filières et un meilleur accompagnement. Les indicateurs sont les suivants :

taux de passage nouveaux bacheliers inscrits en L1 :

2008/2009=50.2%; 2009/2010=53.2%; cible=65%

taux de réussite des bacheliers techno et prof :

```
2008/2009=84.3%; 2009/2010=80.7%
```

- nous prévoyons cependant un accroissement du nombre de redoublement en L1 :

taux de redoublement nouveaux bacheliers inscrits en L1 : 2008/09=11.9% ; 2009/10=13.4% ; cible=15%

2) Les mesures prises dans le cadre de l'objectif opérationnel 2 « Accompagner pour réussir » doivent se traduire par une augmentation des taux d'accès en L3 en 2 ans ainsi que des taux de réussite au diplôme.

Taux d'accès en L3 en 2 ans :

2008/2009=37.1%; 2009/2010=39.7%; cible=55%

Part des licences obtenues en 3 ans : cible=42%

5.3. Ces objectifs sont-ils traduits par un ou des indicateur(s)?

Cf. 5.2 pour les indicateurs principaux. D'autres indicateurs sont mis en place. Ainsi par exemple dans le cadre de l'expérimentation « Développer des synergies d'avenir : du lycée à l'université » (cf. 5.1. et 6) une batterie d'indicateurs quantitatifs et qualitatifs sont mis en place afin d'évaluer les actions.

5.4. Comment le suivi de ces indicateurs est-il assuré?

De façon générale l'élaboration des indicateurs et la production des statistiques sont centralisées. Un contrôleur de gestion dont le poste a été défini en 2008-2009 se charge de rassembler l'ensemble des indicateurs nécessaires à l'établissement auprès des différents services centraux.

5.5. Indiquer le détail des mesures arrêtées par l'université au titre du plan licence (nature des mesures, ressources humaines et financières mises en œuvre, procédures nouvelles).

Pour le détail des mesures Cf. 5.1.

Le montant alloué envers les composantes au titre du plan licence à travers une nouvelle démarche d'appels à projets initiée en 2009 est de 944k€, pour les années 2009 et 2010. Cette démarche sera reconduite en 2011 pour un montant non encore déterminé.

5.6. Des mesures ont-elles été prises par l'université dans ce domaine en complément de celles financées par le plan licence ?

Certains financements venant des collectivités territoriales pour des objectifs définis entre les parties et contractualisées viennent en complément.

5.7. Quelles mesures ont-elles été appliquées à l'IUT ? Quels moyens leur ontils été affectés ?

Pour la partie « appels à projets » en interne, cf. 5.1.

Un montant de 12 k€ a été versé à l'IUT dans le cadre de la démarche spécifique d'appels à projets sur 2009/2010.

6. L'entrée à l'université et l'orientation active

6.1. Décrire le processus d'orientation active mise en place par l'université au profit des lycéens.

La politique de l'établissement dans ce domaine a consisté d'une part à travailler l'information donnée sur son site Web par la refonte de ce site au format exportable CDM-FR. Prévue pour la fin 2010, cette refonte va améliorer les informations à destination du

public lycéen par un affichage plus lisible des formations détaillées par mention et parcours. Les taux de réussite y seront affichés ainsi que l'insertion professionnelle observée accompagnée de témoignages d'anciens étudiants mis en ligne.

La politique de l'établissement dans ce domaine a consisté par ailleurs :

- a) d'une part à développer et rationaliser les dispositifs d'accueil de classes de lycées, ainsi que le fléchage et la coordination des actions de l'université dans les salons d'orientation,
- b) d'autre part à développer des actions cohérentes d'information et d'orientation à destination des élèves et des familles, en collaboration avec les structures académiques, et incluant les dispositifs d'orientation active et de préinscription,
- c) enfin à lancer un programme d'actions en direction des CDI des lycées d'Angers.

Sous la coordination du vice-président du CEVU, le pilotage de la partie a) a été confié au SUIO-IP avec la participation du Service communication pour les salons, le pilotage de la partie b) étant confié à la DEVE. Ces actions se font naturellement en forte interaction avec les composantes. Le pilotage de la partie c) a été confié au SCD.

Pour la partie a): depuis 2007, le SUIO-IP organise en collaboration avec l'ensemble des composantes, des services communs et centraux et, dans un premier temps avec les lycées généraux et technologiques de l'agglomération angevine puis maintenant avec ceux du département, l'accueil en avril des lycéens de classe de première. L'impact de cette action a un très fort retentissement positif avec une évolution des effectifs accueillis multipliés par 10 sur quatre ans (aux alentours de 181 élèves en 2007 puis 630 en 2008, 1800 en 2009, 2233 en 2010). Cette action se décline en demi-journées thématiques selon les 4 grands domaines de formation proposés par l'UA. Durant celles-ci, les lycéens et leurs enseignants accompagnateurs ont la possibilité de découvrir les différents campus et leurs services (BU, SUAPS, Espace culturel), de suivre des cours spécialement préparés à leur intention, d'échanger avec des étudiants sur la vie étudiante et de découvrir le Restaurant Universitaire. Les personnels du SUIO-IP participent également chaque année aux diverses manifestations locales sur l'information et l'orientation des lycéens (Salon « formations-professions » d'Angers, Train de l'orientation de l'Etudiant, salon Studyrama, salons de Cholet, de Laval et de la Roche/Yon).

<u>Pour la partie b)</u>: depuis 2008, l'Université d'Angers s'est résolument engagée dans le processus d'orientation active : tous les vœux émis par les élèves (plus de 7000) en 2009 et (plus de 8000) en 2010 sur le site Admission Post-Bac ont fait l'objet d'un avis circonstancié de la part des commissions adhoc de l'université, relevant des composantes. Le pilotage en central de ce dispositif est du ressort de la DEVE, en contact permanent avec le SAIO. Lors de la saisie des vœux ou de leurs classements, la DEVE répond aux multiples appels des futurs bacheliers, la encore en relation si besoin est avec le SAIO.

Depuis la même date le dispositif « Essayer c'est m'adopter » (pilotage DEVE et Service communication) a été mis en place où les élèves de 1ère et de Terminale sont insérés à leur demande dans des cours de niveau Licence. Ces dispositifs s'ajoutent aux dispositifs plus classiques (journées portes ouvertes, intervention dans les forums des lycées, etc.).

A noter que dans ce domaine une coordination et un échange de bonnes pratiques est en place entre les 3 universités de l'académie, avec une interaction forte mais perfectible avec le SAIO et les services rectoraux (Observatoire) et des contacts réguliers avec la Région.

Afin de préciser le pilotage de l'ensemble de ces actions et d'en évaluer leur efficacité, l'Université d'Angers a en partenariat avec l'Inspection d'académie et des 15 LEGT du Maine-et-Loire déposé un projet d'expérimentation dans le cadre des fonds d'expérimentation pour la jeunesse, projet validé par le Haut Commissaire à la Jeunesse et adopté par le CA de l'Université d'Angers. Débutant en janvier 2010 et d'une durée de 3 ans, cette expérimentation vise à mettre en place un pilotage et des actions faisant de l'orientation active un processus continu et inscrit dans la durée, s'appuyant sur un véritable partenariat entre établissements d'enseignement secondaire et supérieur. Le

processus d'évaluation de ces actions (pilotage laboratoires ESO-Carta et GRANEM de l'université) permettra d'en évaluer les impacts dans un but de les généraliser aux lycées du bassin naturel de recrutement de l'université d'Angers. Les conclusions de cette expérimentation seront par ailleurs remises auprès du Ministère de la Jeunesse et des Solidarités Actives.

Le public visé consiste en :

- 1) les élèves des classes de 1ère et Terminale des 15 lycées LEGT du Maine-et-Loire, et leur famille,
- 2) parmi ceux-ci, des élèves sélectionnés pour des actions de tutorat étudiant,
- 3) les enseignants des classes de 1ère et Terminale des 15 lycées LEGT du Maine-et-Loire.

Pour le public 1), il s'agit de donner une information cohérente et précise aux élèves et aux familles sur les métiers et les formations de l'université qui y conduisent, notamment dans les phases de conseil (Conseil pour votre L1) et d'orientation (Orientation active). L'évaluation consiste à apprécier l'impact de ces actions sur les choix de poursuite d'études et de réussite post-bac.

(Note: « Conseil pour votre L1 » a été une action expérimentale en 2009-2010 sur l'académie de Nantes visant à découpler phase de conseils et phase de pré-inscriptions. Les élèves volontaires ont été invités de novembre à décembre à demander conseil de façon anonyme via un site web dédié mis à disposition par le ministère sur des choix de filières et ils recevaient ces conseils par les universités début janvier, accompagnés suivant le cas de propositions d'entretiens. Il semble à la date de début octobre 2010 que cette expérimentation ne donnera pas lieu à généralisation au plan national et que le site web dédié ne sera plus opérationnel).

Pour le public 2), il s'agit de cibler un public d'élèves nécessitant un travail plus poussé d'accompagnement, dans une optique de démocratisation de l'enseignement supérieur et des filières longues.

Pour le public 3), il s'agit d'un travail d'information donnée aux enseignants du secondaire sur les méthodes pédagogiques et d'encadrement actuelles dans les premières années d'université (Plan Réussite Licence), et les finalités des formations, plus généralement de développer des liens entre équipes pédagogiques des lycées et celles des 1ères années de l'université. L'évaluation consistera à apprécier l'évolution de la perception des enseignants du secondaire sur l'université et l'impact sur leurs conseils prodigués aux élèves et aux familles.

Pour le suivi et l'évaluation des actions :

- Seront suivis les élèves de ces lycées qui s'inscrivent à l'Université d'Angers, soit de l'ordre de 1100 élèves par an. Ces élèves bénéficiaires pourront être comparés aux 2400 élèves environ par an s'inscrivant à l'université et provenant d'autres lycées.
- Pour les élèves sélectionnés pour des actions de tutorat de type cordées de la réussite, nous visons de l'ordre de 60 élèves en 2010-2011, le double en 2011-2012. Ces élèves sont sélectionnés par les lycées partenaires.

Pour ces actions il est mis en place:

- une chargée de mission liaison lycée-université, possédant une adresse email identifiable et pérenne (<u>liaison.lycee@univ-angers.fr</u>), en charge de la coordination des actions.
- par lycée un couple « ambassadeur-référent », l'ambassadeur étant un enseignant de l'Université d'Angers, le référent un enseignant du lycée désigné par le Proviseur.
 Ce binôme est en charge de la mise en œuvre et du suivi des actions pour le lycée.

Les actions sont cadrées par une charte, signée par le Recteur d'académie et le Président de

l'Université d'Angers le 8/09/2010, donnant cohérence à l'ensemble. Cette charte précise la gouvernance et les modalités de suivi du projet, la mise en place de l'équipe opérationnelle, les modalités de fonctionnement et les moyens de communication. La charte est déclinée en termes d'actions par lycée, celles-ci pouvant différer d'un lycée à l'autre afin de tenir compte des typologies de chacun d'entre eux.

En termes de calendrier :

Le premier semestre de l'année civile 2010 a été consacré à la structuration du pilotage de l'ensemble du dispositif d'expérimentation avec :

- a. la mise en place du comité de pilotage et des recrutements prévus. L'Université d'Angers a recruté une chargée d'études statistiques afin de mettre en place les outils de mesure de l'impact des actions menées.
- b. la mise en place de l'équipe opérationnelle avec la désignation des ambassadeurs et référents dans les lycées, ainsi qu'un fichier de personnes ressources universitaires pour des interventions dans les lycées ou d'échanges pédagogiques avec les enseignants du secondaire.
- c. la définition des modalités de fonctionnement, avec la rédaction de la charte (signée par le Recteur de l'académie de Nantes et le Président de l'Université d'Angers le 8 septembre 2010) et sa déclinaison par lycée (finalisation octobre 2010),
- d. pour les actions de tutorat étudiant, la mise en place de la « Cordée de la réussite ELAN 49 » à l'intérieur de laquelle ces actions prendront place,
- e. la mise en place des outils de logistique et d'information : base de données liée au processus de vœux et de préinscriptions déclinée par lycée partenaire, logistique de secrétariat et d'information, forum dédié, etc ... A noter que le travail préalable de la chargée d'études statistiques de produire un Panorama Post-Bac corrélant procédures de vœux, de pré-inscriptions et de taux de réussite en L1 a renforcé la coordination et les liens avec le SAIO et les services rectoraux (Observatoire).

L'année académique 2010-2011 sera la première année d'expérimentation proprement dite. Quelques dates clés dont définies, valables pour tous les lycées partenaires :

- les 2 et 3 novembre 2010, l'action « Essayer c'est m'adopter », où les élèves de 1ère et de Terminale en vacances s'insèrent dans les cours de 1ère année d'université. Cette action faite depuis 2 ans en février a été déplacée en novembre afin de la coupler avec la procédure « Conseil pour votre L1 ». Des actions particulières d'information et d'incitation auprès des élèves des lycées partenaires seront faites à cette occasion,
- les journées portes ouvertes de l'université le 19 février 2011 avec l'emploi de tuteurs étudiants recrutés et formés,
- 2 journées en avril 2011 d'accueil de classes de premières, avec des actions préalables d'information et de conseils auprès des élèves.

A ces actions s'ajoutent des actions d'informations valables pour tous les lycées partenaires mais établies sur un calendrier propre au lycée:

- présence d'intervenants universitaires et de tuteurs étudiants formés lors des réunions parents-enseignants organisées dans les lycées.
- présence d'intervenants universitaires et de tuteurs étudiants formés lors des forums formations-métiers organisés par les lycées.

D'autres actions spécifiques par lycée sont déclinées sur l'année dans le cahier des actions prévues.

Un bilan de ces actions sera fait en fin d'année académique 2010-2011, avec l'aide de l'évaluateur, et des modulations possibles d'actions pour l'année académique 2011-2012.

Les actions décrites précédemment n'empêchent évidemment pas la poursuite voire l'intensification d'actions avec les autres lycées. Celles-ci sont pour la plupart du ressort de liaisons établies entre composantes, SUIO-IP et lycées.

La Région des Pays de la Loire accompagne ce type d'actions : contribution financière pour des tuteurs étudiants, notamment dans le cadre d'actions de démocratisation de l'accès à l'enseignement supérieur. C'est ainsi que les actions de liaison lycées-université développées par les 3 universités de l'académie sont relayées par une information de la Région auprès des lycées par une diffusion des « fiches de programmes d'actions éducatives » (PAE).

Ces actions sont en phase avec les objectifs du contrat 2008-2011 et ont d'autres effets structurant sur le moyen et long terme dans sa dimension de liaison lycées-université, y compris dans les liens CPGE-BTS/Licences.

<u>Pour la partie c)</u>: depuis 2010, le Service Commun de la Documentation a lancé un programme d'actions en direction des CDI des lycées d'Angers dans le but d'acculturer le plus tôt possible les élèves à leur futur environnement documentaire et de desservir les enseignants ainsi que les étudiants des classes préparatoires dont la plupart sont inscrits à l'Université d'Angers ou des formations supérieurs (BTS, licences professionnelles,...).

Les actions sont de quatre types : mise à disposition de documentation *in situ* par le bais de navettes trimestrielles allant jusqu'à 300 documents par lot, formation des documentalistes pour un transfert des compétences sur les outils et les concepts propres aux BU, facilitation des inscriptions à la BU par l'automatisation des cartes d'usager, visites et accueil des élèves dans les murs des bibliothèques universitaires.

On observe une hausse sensible de la fréquentation des lieux par les lycéens qui devrait être renforcée par une ouverture en soirée de la BU de centre ville et son enrichissement disciplinaire (histoire, arts, sciences sociales...).

6.2. Quel(s) service(s) de l'université pilote(nt) l'orientation active ?

Le vice président du CEVU avec l'appui de la direction des enseignements et de la vie étudiante pour l'Orientation active à proprement parler. Mais la politique de l'établissement va bien au-delà et implique d'autres services et les composantes, cf. 6.1.

6.3. Fournir les statistiques disponibles sur l'orientation active (nombre de prédossiers étudiant déposés, participation des lycéens aux rencontres, fréquence des propositions de réorientation ...)

L'orientation active a réuni 5659 individus en 2009, et 6325 en 2010, soit une augmentation de 11,77%. En 2009, 7172 avis ont été délivrés, dont 3661 avis A (favorable), 2350 avis B (avec recommandations), 1000 avis C (préconisation d'une autre orientation) et 161 avis I (dossier incomplet). En 2010, 8017 avis ont été délivrés, dont 3800 avis A, 2535 avis B, 1501 avis C et 181 avis I. Une augmentation de 11,78% des avis délivrés a été constatée.

La population lycéenne représentait 92,9% des individus ayant bénéficié du dispositif en 2009, contre 90,3% en 2010. Parmi cette population lycéenne, en 2009, 48,23% étaient des lycéens du Maine-et-Loire (44,95% en 2010).

En 2010, 413 individus ont demandé un entretien, soit 6,5% des individus ayant bénéficié du dispositif d'orientation active.

L'Université d'Angers dispose de données beaucoup plus complètes par son Panorama Post-Bac corrélant procédures de vœux, de pré-inscriptions et de taux de réussite en L1.

6.4. L'université possède-t-elle des statistiques sur la conformité du choix d'inscription des lycéens avec l'avis donné lors de la préinscription ?

Nombre d'inscrits en 2009-2010 à l'Université d'Angers, avec un avis donné dans l'orientation active sur la formation dans laquelle ils sont inscrits :

Avis A	849
Avis B	740
Avis C	196
Avis I	35

6.5. Comment s'effectue l'inscription des étudiants dans les filières surchargées ?

La politique de l'université est conforme à l'article L612-3 du code de l'éducation et aux objectifs régionaux et nationaux d'amener 50% d'une classe d'âge vers un diplôme de l'enseignement supérieur (loi d'orientation et de programme d'avril 2005).

L'université s'est donc pleinement engagée dans les processus de conseils et d'orientation décrits aux points précédents.

7. Organisation de l'offre de formation

7.1. Le passage au LMD a-t-il été l'occasion d'un travail sur le contenu des formations dans une perspective d'amélioration de la réussite académique et de l'insertion professionnelle ?

Le passage au LMD a eu lieu en 2004 pour l'Université d'Angers.Cf.2.1.

7.2. Présenter la démarche de rénovation du contenu pédagogique des licences conformément au schéma défini par le plan licence.

Cf. 5.1.

- 7.3. Indiquer le calendrier de mise en place pour chaque licence, le contenu et l'organisation du projet pédagogique, indiquer notamment si toutes les licences bénéficient d'un coordonnateur et d'une équipe spécialisée.
- Cf. 4. et 5.1. La rénovation des cursus Licence a été mise en place dans le cadre du contrat quadriennal 2008-2011, avec pour les formations une mise en œuvre à la rentrée 2008-2009.

Les appels à projets en interne liés au PRL ont eu lieu en 2009 pour une mise en œuvre dès la rentrée universitaire 2009-2010. La plupart de ces projets sont pluri-annuels. Ils donnent lieu à évaluation annuelle.

En général (mais non de manière systématique) les composantes disposent d'un directeur adjoint à la pédagogie. Celui-ci est assisté de directeurs des études en charge de la coordination d'une ou plusieurs filières de Licence. Les directeurs des études sont assistés de responsables de filières par années.

7.4. Indiquer si des passerelles sont offertes aux étudiants à l'issue du L1 et du L2 et décrire la procédure à suivre.

La structure des Licences offre en général un portail commun à plusieurs licences en L1. Cette structuration permet des passerelles d'orientation effectives.

Entre Licences disposant de portails disjoints, certaines passerelles ont été formalisées avec mise en place de commissions mixtes.

Dans d'autres cas les passerelles nécessitent un accompagnement pédagogique plus conséquent. Le PRL y répond, sur propositions de composantes via les appels à projets en interne (cf. 5.1).

7.5. Comment l'information sur ces passerelles est-elle mise à la disposition des étudiants ?

Les étudiants disposent de livrets des études où les passerelles et leurs modalités sont expliquées.

A l'heure actuelle les composantes sont responsables de l'édition de ces livrets et des modalités de leur délivrance aux étudiants.

Dans le cadre de la refonte du site web de l'université ces informations seront intégrées dans le descriptif des formations.

La mise en place des enseignants référents doit permettre de mieux détecter les étudiants et leur proposer des ré-orientations pas ces passerelles avec l'aide du SUIO-IP.

7.6. Préciser quels résultats a eu la mise en place de ces passerelles et quel a été leur effet sur l'orientation des étudiants.

Données non encore disponibles.

7.7. Quelles sont les nouvelles licences professionnelles proposées par l'université?

L'Université d'Angers possédait une offre de 43 licences professionnelles à la rentrée 2008-2009. A la rentrée 2010-2011 elle propose 50 licences professionnelles, les sept dernières étant :

Domaine		Licence professionnelle	spécialité
Droit, éc gestion	conomie,	Activités juridiques	Droit et métiers du notariat
		Bâtiment et construction	Conseiller technique en environnement et habitat
	es, technologies,	Agronomie	Agriculture biologique : production, conseil, certification et commercialisation
Sciences, techr		Electricité et électronique	Génie électrique pour le bâtiment
santé	Production industrielle	Ingénierie des machines spéciales	
		Industrie agroalimentaire, alimentation	Designer de produits agroalimentaires
		Productions végétales	Gestion de la santé des plantes

7.8. Comment ont été identifiés les besoins des entreprises en matière de formation? De quelle manière ont-ils été pris en compte dans la définition de l'offre de formation?

Les relations avec les milieux socio-économiques en matière de l'élaboration de l'offre de formation reposent encore largement sur des enseignants-chercheurs connaissant bien le secteur d'activités lié à leur formation. Il est important qu'elles soient davantage structurelles. En ce sens les relations avec la CCI du Maine et Loire se sont développées, le Vice-président Analyse stratégique et prospective participant en tant que conseiller technique à la Commission Formation de la CCI.

7.9. Depuis l'application des nouveaux parcours, le nombre d'heure moyenne de cours par étudiant en L1 a-t-il augmenté ? Détaillez et justifiez les variations selon les parcours de licence.

Par comparaison entre 2006/2007 et 2007/2008, le nombre d'heure moyenne de cours par étudiant en L1 a progressé de 3.8%, et cette augmentation s'est confirmée entre 2007/2008 et 2008/2009 (+1.8%).

Selon les formations, les évolutions sont variables ; des augmentations importantes sont notamment visibles en MPCIE, Psychologie, Histoire et Géographie.

7.10. De quelle façon l'encadrement pédagogique a-t-il été augmenté pour la première année de licence? Communiquer les statistiques qui permettent d'apprécier les efforts d'encadrement fournis par l'université (soutien, tutorat, heures de TD/heures en amphi, etc....).

Données non disponibles à ce jour

7.11. Quelle est la part des intervenants issus du monde professionnel par UFR pour l'année universitaire depuis la mise en place du plan licence ?

Part de vacataires en L1	2006/2007	2007/2008	2008/2009
UFR de Droit, Economie et Gestion	29%	27%	31%
UFR de Lettres, Langues et Sciences Humaines	10%	16%	8%
UFR de Sciences	1%	0%	1%
UFR de Sciences Pharmaceutiques et d'Ingénierie de la Santé	6%	17%	6%
UFR Ingénierie du Tourisme du Bâtiment et des Services	30%	37%	43%

7.12. Quelle est la politique de l'université en matière de stage pendant le parcours des étudiants en licence ? Produire les statistiques depuis la mise en place du plan licence (pourcentage des étudiants ayant effectué un stage, durée moyenne des stages, etc....)

Données non disponibles à ce jour (seront disponibles en 2011)

- 7.13. Par niveau L1, L2, L3 quel est le nombre d'heures d'enseignement correspondant aux unités d'enseignement (UE) définies par la lettre circulaire du ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche à savoir :
- UE de méthodologie du travail universitaire
- UE de professionnalisation (savoir « contextualisés », compétences transversales indépendantes de la discipline, connaissances des métiers et notamment élaboration d'un projet professionnel personnel)

Variable suivant les filières (des données précises seront disponibles début 2011).

- 8. Les dispositifs d'évaluation
- 8.1. Présenter les dispositifs quantitatifs et qualitatifs mise en place pour évaluer les formations, y compris dans leurs modalités pratiques (questionnaires-types d'évaluation, commissions d'expert...)

L'université d'Angers a développé un dispositif d'évaluation des formations et des enseignements depuis plus de dix ans. Sans être donc nouveau, l'objectif de l'université d'Angers était cependant de refondre ce dispositif en visant la mise en place d'une démarche qualité.

Le dispositif s'appuie sur une Commission Evaluation, composée de représentants du CEVU (enseignants-chercheurs, étudiants et BIATOS) et des référents à l'évaluation de chacune des huit composantes. Un chargé de mission est chargé de piloter le dispositif pour l'ensemble de l'université. Il dispose d'un secrétariat dédié dépendant de la DEVE (1/2 ETP), cette personne ayant été formée aux logiciels de création de questionnaires et de traitement de données statistiques (Sphynx). Un budget dédié permet en outre le recours aux contrats étudiants pour l'aide au dépouillement des questionnaires.

La commission prépare les questionnaires sur les formations qui sont pour partie communs à l'ensemble des mentions mais comprennent aussi des questions spécifiques à chaque mention, à la demande des responsables de ces mentions.

En licence deux types d'évaluations sont effectuées :

- Une évaluation annuelle destinée aux étudiants de L1 dont l'objectif est de juger d'une part l'insertion des étudiants dans l'université et d'autre part leur ressenti du plan « Réussite en licence ».
- Une évaluation destinée aux étudiants de L3 dans le but de disposer d'une appréciation sur l'ensemble du cursus licence utilisable dans la démarche d'autoévaluation des formations.

En master une évaluation est effectuée en fin de master 2 dans le but de disposer d'une appréciation sur le cursus master utilisable dans la démarche d'auto-évaluation des formations.

Ces questionnaires sont administrés sur format papier (l'expérience réalisée de questionnaires électroniques ayant donnés des taux de réponses décevants) et sont dépouillés par la Direction de l'Enseignement et de la Vie Etudiante qui produit un rapport de synthèse global, un rapport par composante, et un rapport d'évaluation par mention. Ce rapport doit être analysé au niveau des composantes dans des commissions pédagogiques paritaires enseignants/étudiants et déboucher sur des actions d'amélioration de la qualité de la formation. Une présentation de ces rapports est faite annuellement en CEVU à l'automne et utilisée comme point d'appui aux analyses de divers groupes de travail mis en place (« groupe de travail licence » par exemple). Les rapports sont mis en ligne en intranet sur le site web de l'université, sur la page consacrée au CEVU. Le taux global de participation des étudiants dépasse les 50% pour une amplitude

L'accompagnement des étudiants au long de leur parcours en intranet sur le site web de l'université, sur la page consacrée au CEVU. Le taux global de participation des étudiants dépasse les 50% pour une amplitude allant de 20 à 90 % de répondants (enquête 2008-2009).

Par ailleurs un questionnaire est destiné à l'évaluation des enseignements, disponibles pour tous les enseignants souhaitant effectuer une évaluation de leur enseignement.

Evaluation: L'évolution sur 4 ans est détaillée ci-après, depuis la dernière année 2006-2007 de l'expérimentation utilisant un mode de diffusion par internet, jusqu'à 2009-2010.

2006-2007:

<u>Formations évaluées</u>: 72 formations ont participé à l'évaluation. Les niveaux concernés sont les licences $1^{\text{ère}}$ année, les licences $3^{\text{ème}}$ année, les masters $1^{\text{ème}}$ année et les DUT.

Modes de diffusion :

1.	Procédure Internet	2. Procédure papier
3.	Sciences	8. Droit
4.	Médecine	9. ISTIA
5.	IUT	10. Pharmacie
6.	Lettres	11. IUT
7.	Droit	12. CUFCO

Résultats

- Sur 11205 étudiants concernés, seulement 2542 ont répondu soit 22,69% de taux de réponse.
- Sur 2542 réponses recueillies au total, 1503 l'ont été sur papier, 1039 sur Internet.

2007-2008 :

<u>Formations évaluées :</u> 34 formations ont participé à l'évaluation sur les pôles Angers, Saumur, Cholet. Uniquement le niveau licence 1^{ère} année est concerné.

<u>Mode de diffusion</u>: Les questionnaires ont été distribués en version papier directement par les responsables de formations.

<u>Résultats</u>: Sur 4482 étudiants concernés, 2100 questionnaires ont été retourné soit 47% de taux de réponse.

2008-2009:

<u>Formations évaluées</u>: 34 formations ont participé à l'évaluation sur les pôles Angers, Saumur, Cholet. Uniquement le niveau licence 1 ère année est concerné.

 $\underline{\text{Mode de diffusion}}$: Les questionnaires ont été distribués en version papier directement par les responsables de formations.

<u>Résultats</u>: Sur 4276 étudiants concernés, 2239 questionnaires ont été retournés soit 52.4% de taux de réponse.

2009-2010:

<u>Formations évaluées</u>: 66 formations ont participé à l'évaluation. Les niveaux concernés sont les licences 1^{ères} année, les licences 3^{èmes} année, les masters 2^{ème} année et les DUT.

<u>Mode de diffusion</u>: Les questionnaires ont été distribués en version papier directement par les responsables de formations.

<u>Résultats</u>: en cours de traitement.

<u>Points forts</u>: les taux de réponses sont satisfaisants et procurent ainsi des documents d'évaluation utilisables par les équipes pédagogiques, les conseils de perfectionnement et plus généralement par l'établissement. 3 points d'appui expliquent ces améliorations :

- un processus expliqué et formalisé, à présent bien compris par les composantes,
- la mise en place de questionnaires disposant d'un tronc commun lié au pilotage global, mais aussi d'une partie propre à la filière et aux composantes,
- une professionnalisation en termes de logistique d'appui (secrétariat formé) et de pilotage.
- 9. L'accompagnement des étudiants au long de leur parcours universitaire
- 9.1. L'université demande-t-elle la signature d'un contrat de réussite par les étudiants ? Le cas échéant, expliquer quelle est la nature de ce contrat. Indiquer combien ont été signés et comment est assuré le suivi des engagements qu'ils contiennent.

Non.

9.2. Des parcours adaptés sont-ils mis en place pour les étudiants en difficulté? Dans l'affirmative, les décrire et indiquer comment le bilan en est opéré.

Cf. 5.1.

9.3. Le tutorat a-t-il été mis en place par l'université? Sous quelles formes et quelles modalités? Quels sont les personnels et les étudiants concernés? Des filières ont elle été jugées prioritaires? Quels financements ont été attribués au tutorat?

Le tutorat d'accompagnement est en place depuis des années. Les tuteurs recrutés sont des étudiants de Master. Le fléchage des moyens et des filières prioritaires est du ressort des composantes, à partir d'une enveloppe fixée.

9.4. Fournir les statistiques sur la réorientation au niveau licence depuis la mise en place du LMD, en distinguant les formations générales et les formations professionnalisantes.

Sur la base des étudiants nouvellement inscrits en L1 en 2005/2006, et réinscrits à l'Université d'Angers en 2006/2007, une proportion de 8.7% de ces étudiants de L1 2005/2006 s'est réorientée vers d'autres formations en 2006/2007.

Pour les années suivantes, les taux de réorientation sont de 7.9%, puis 9.6% et enfin 7.5% pour les étudiants nouvellement inscrits en 2008/2009.

9.5. L'université a-t-elle mis en place un observatoire de parcours étudiants ? Fournir les études produites depuis sa mise en place sur la réussite et l'insertion professionnelle des diplômés de niveau L de l'université.

L'Université d'Angers n'a pas encore mis en place un observatoire de parcours des étudiants. Elle dispose :

- de données liées à la liaison lycées-université (mise en place en 2010, pilotage DEVE)
- de données de réussite pendant les études (pilotage DEVE-DSI)
- d'évaluation des formations (Commission Evaluation, appui DEVE)
- d'analyse de l'insertion professionnelle (BAIP, SUIO-IP)

C'est à partir de ces structures que l'Université d'Angers définira son observatoire, en liaison avec la Région et les structures académiques.

10. L'insertion professionnelle des étudiants

10.1. Quels sont les dispositifs mis en œuvre pour favoriser l'insertion professionnelle des étudiants ?

Le BAIP a pour vocation le développement et la consolidation des actions existantes et la mise œuvre d'actions nouvelles sur la transition formation-emploi. Il a un rôle d'interface active entre les étudiants et les enseignants de l'Université d'Angers d'une part, entre les partenaires sociaux publics ou associatifs et ceux du monde du travail au niveau local et régional d'autre part. Ce schéma a pour vocation le développement et la consolidation des actions existantes ainsi que l'élaboration et la coordination d'une mise en œuvre d'actions nouvelles sur la transition formation-emploi. Les activités du BAIP ne se substituent en aucun cas aux pratiques existantes propres à chaque composante ou à chaque formation qui fonctionnent bien (principe d'une *structuration réticulaire coordonnée* d'après le rapport Uhaldeborde et Chaudron, 2008). Les activités viennent en support, assurent une aide soit pour la mise en place, soit pour le développement ou bien encore servent de simple renfort aux composantes en ce qui concerne les activités liées à l'orientation et l'insertion professionnelle de leurs étudiants.

Les missions du BAIP consistent à favoriser les actions d'insertion en direction immédiate des étudiants, par l'appui aux activités des enseignants et des enseignants-chercheurs statutaires ainsi que du personnel BIATOSS en charge de la transition formation-emploi, au sein de chaque composante pédagogique et au sein du Service Universitaire d'Information, d'Orientation et de l'Insertion Professionnelle (SUIO-IP). Le schéma directeur s'est décliné depuis 2009 par :

- le soutien aux enseignants et aux composantes pédagogiques dans le développement des contacts avec les milieux socioprofessionnels et économiques ainsi que les anciens étudiants : ateliers organisés avec les partenaires que sont l'APEC, la Mission Locale d'Angers, la Maison de l'Emploi d'Angers Loire-Métropole, l'association Unis-cité;
- un appui aux composantes dans la préparation des journées et conférences sur les métiers liés aux formations;
- I'accompagnement des étudiants dans le développement tout au long de leur cursus de la découverte des milieux professionnels puis des moyens et techniques de recherche de stages et d'emplois : un module « Projet Personnel et Professionnel de l'Etudiant » inscrit dans toutes les maquettes de Licence, un module « du Diplôme A l'Emploi » proposé à 30 Masters 2 professionnels et certains M1, un accès unique aux offres de stages et d'emplois et une CVthèque à partir de la création d'un portail numérique dédié à l'insertion professionnelle (IP'OLINE : date de lancement octobre 2010), l'élaboration d'un carnet de bord électronique, de type portefeuille de compétences pour chaque étudiant dès son entrée à l'université (en expérimentation sur une formation de L1 en 2009-2010 et étendu à d'autres formations en 2010 2011) ;
- le maintien ou le développement de contacts avec les entreprises et les étudiants sortants, diplômés et non diplômés depuis 1985, grâce à un accès spécifique au portail de l'insertion, fournissant une information régulière sur les « news » de l'UA, proposant des participations aux journées et conférences sur les métiers dans les composantes pédagogiques, permettant le dépôt d'offres de stages et d'emplois, invitant les anciens étudiants à répondre aux enquêtes d'insertion.

La responsable du pôle « accompagnement et développement des compétences » (BAIP/SUIO-IP) est correspondante de l'Association Bernard Grégory (ABG). Dans le cadre du collège doctorale, elle intervient chaque année auprès des étudiants inscrits en 3ème année de thèse à l'UA pour présenter et permettre à 5 étudiants (sur environs 70 soutenances) d'intégrer le programme d'accompagnement à l'insertion post-doctorale intitulé «le Nouveau Chapitre de la Thèse ». Le pôle intervient également dans une journée de la formation doctorale dévolue à l'insertion professionnelle. Enfin, le directeur du SUIO-IP a présenté lors de la 10ème journée de l'école doctorale l'enquête réalisée par le collège doctoral et analysée par le laboratoire d'économie (GRANEM) sur le devenir des docteurs de l'UA diplômés entre 2000 et 2010.

Le Centre Régional pour l'Etudiant Entrepreneur ou Repreneur, la Junior entreprise

L'Université d'Angers est partie prenante du projet de « Centre Régional pour l'Etudiant Entrepreneur ou Repreneur » (CREER) porté par le PRES l'UNAM dans le cadre d'un appel à projet national concernant l'entreprenariat étudiant, et faisant partie fait des 20 pôles retenus par l'état en septembre 2010.

Ce centre régional s'accompagne pour l'Université d'Angers par la mise en place d'un réseau de Référents entreprenariat dans les composantes et certains services (SUIO-IP par exemple).

Par ailleurs une Junior Entreprise a été créée à l'initiative d'étudiants du Master LEA

(http://jeleangers.com). Cette association a le soutien de l'Université d'Angers et a vocation à s'ouvrir pour devenir la Junior Entreprise de l'Université d'Angers.

INDICATEURS:

La durée moyenne de la recherche d'un 1^{er} emploi des DUT était de 2 mois en 2007, 3 mois en 2008, et 2 mois en 2009. La cible est 2 mois.

La durée moyenne de la recherche d'un 1^{er} emploi des LP était de 1 mois en 2007, 2 mois en 2008 et 2009. La cible est 2 mois.

La durée moyenne de la recherche d'un 1^{er} emploi des masters était de 1,6 mois en 2008 et 2 mois en 2009.

L'insertion professionnelle des docteurs après 2 ans était de 90% en 2007 et 90,6% en 2008.

- 10.2. L'université a-t-elle mis en place et à quelle date un bureau d'aide à l'insertion professionnelle ?
- Cf. 10.1
- 10.3. Dans l'affirmative, indiquer comment il est organisé, quels sont ses rapports avec les services d'information et d'orientation (SCUIO) ou éventuellement les observatoires de la vie étudiante.
- Cf. 10.1. Le BAIP est intégré au SUIO-IP.
- 10.4. Quels sont les objectifs fixés à ce bureau et quels sont ses moyens ? Cf. 10.1.